



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

# communiqué

No: 108  
No.: 108

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
RELEASE: LE 28 DÉCEMBRE 1979

## PARTICIPATION DU CANADA À L'ACTION CONCERTÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE (ACDA)

En vue d'accentuer leur effort d'aide économique à l'Afrique au sud du Sahara, les représentants de la Belgique, du Canada, des Etats-Unis, de la France, de la République fédérale d'Allemagne et du Royaume-Uni se sont réunis à quelques reprises à Paris, à l'initiative du gouvernement français, pour mettre en oeuvre une coordination de leurs moyens sur des projets à réaliser en commun dans le cadre d'une Action concertée pour le Développement en Afrique (ACDA). Ils sont disposés à envisager l'ouverture du Cercle des donateurs à d'autres pays membres de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques).

Les six pays, conscients du fait que l'Afrique a grand besoin d'une aide substantielle de la Communauté internationale, sont déterminés à tenir compte de cet impératif. Ils ont particulièrement à l'esprit des projets de caractère régional liés par exemple au désenclavement des régions continentales, au développement des ressources agricoles ou aux conséquences des calamités naturelles telles que la sécheresse ou les maladies tropicales, dès lors que ces domaines d'action exigent des efforts qui ne sont encore que partiellement couverts par les programmes nationaux ou internationaux.

Ils estiment indispensable que cette action nouvelle soit élaborée en étroite collaboration avec les Africains concernés au niveau continental, régional ou national, de telle manière que les projets qui seront retenus dans le cadre d'une action conjointe soient conformes aux priorités définies par les Africains eux-mêmes. C'est dire que l'ACDA devrait s'harmoniser avec les programmes nationaux et internationaux existants.

Les projets seront identifiés et mis en oeuvre selon des procédures appropriées, élaborées au cours de réunions périodiques des représentants des pays donateurs; une liaison permanente sera assurée par un groupe de fonctionnaires qui se réuniront régulièrement à Paris, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1980.